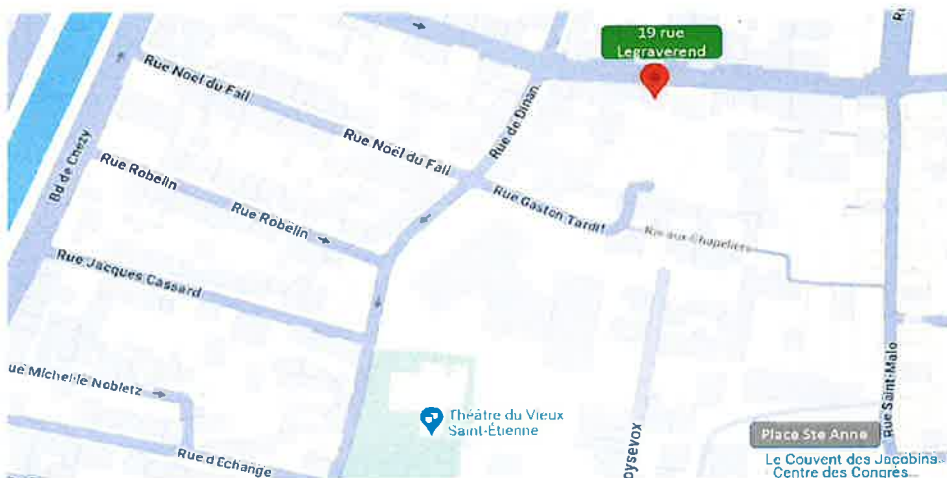


Nous trouver

 19 rue Legraverend, 35 000 Rennes



Les lignes de transport suivantes ont des itinéraires qui passent près de rue Legraverend :

 Bus n° 12 - 64 - C1 - C5 - 31 - N2 - 9 - 51

 Métro - A

Nous contacter

Par téléphone : **02 99 27 50 60**

Par mail : **pole.precarite-insertion@sea35.org**

Du lundi au vendredi de **9h00 à 12h30** et de **14h00 à 17h00**



PÔLE
PRÉCARITÉ
INSERTION

É D D

lection de Domicile

Le dispositif élection de domicile (EDDD) permet aux personnes sans domicile stable d'avoir une **adresse administrative** pour faire valoir leurs **droits civils** (inscription sur les listes électorales, création d'un compte bancaire, aide juridictionnelle...), **civiques et sociaux** (R.S.A, C.P.A.M...) et d'y recevoir leurs courriers.

L'Élection de Domicile, est un service de domiciliation par délégation de **service public** du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Rennes.

Information pour réceptionner le courrier :

- Les personnes sont invitées à se présenter physiquement au 19 rue Legraverend (Inscriptions, renouvellements et distribution de courrier).
- Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer physiquement, les partenaires peuvent prendre contact avec le service sur la boîte mail habituelle, pour une prise en compte à distance.

Merci pour votre compréhension.

QUI ?

La procédure de domiciliation s'adresse à toute **personne majeure sans domicile stable**, en habitat mobile ou précaire ne disposant pas d'une adresse lui permettant d'y **recevoir et d'y consulter son courrier** de façon constante et confidentielle. Ainsi nous accueillons les personnes :

- Française
- De l'Union Européenne
- De nationalité étrangère disposant d'un titre de séjour d'au moins un an ou ayant un récépissé reconnaissant le statut de réfugié ou de protection internationale
- Pouvant justifier d'un lien avec la ville de Rennes

COMMENT ?

Si vous souhaitez vous domicilier, vous devez vous présenter personnellement pour **prendre un rendez-vous** (2 à 3 semaines).

Lors de l'entretien, vous serez informé sur les droits auxquels la domiciliation vous donne accès et les **obligations à respecter**. Après signature du règlement d'Élection de Domicile, vous verrez remettre l'**Attestation de domicile** - qui justifie d'une adresse administrative durant une **période d'un an** (avec une obligation de venir **retirer votre courrier au moins une fois tous les trois mois**).

QUAND ?



Pour le retrait du courrier : en fonction de la **première lettre** de votre nom de famille

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

Lundi et Jeudi
9h30 - 12h00

Mercredi et Vendredi
9h30 - 12h00



Pour la prise de rendez-vous :
Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de **9h30 à 12h**

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h30-10h30					
10h30-11h30		FERME			
11h30-12h00					

affluence moyenne	affluence forte	affluence très forte
-------------------	-----------------	----------------------

L'EQUIPE : - 3 agents administratifs
- Le responsable de service de la mission Accueil / Veille Sociale